

Cheminée commune pour des sources d'énergie différentes

PAR MIHAI BUZDUGAN, CONSEILLER TECHNIQUE À LA CMMTQ

Est-il possible de raccorder à un même conduit d'évacuation (cheminée) des appareils qui utilisent des combustibles différents ?

Réponse

Oui, les codes de gaz et de mazout autorisent ces raccordements. Pour ce faire, l'installateur doit respecter quelques conditions.

Gaz naturel (ou propane) et mazout

Pour ces cas, le *Code d'installation du gaz naturel et du propane* (CSA B149.1) ainsi que le *Code d'installation des appareils de combustion au mazout pour bâtiments résidentiels et petits bâtiments commerciaux* (CSA B139.2) encadrent cette pratique.

Selon l'article 8.12.4 du *Code d'installation du gaz naturel et du propane* (CSA B149.1-20), deux possibilités s'avèrent acceptables : « Si le conduit de fumée qui dessert un appareil alimenté au combustible liquide dessert également un appareil au gaz, le conduit de raccordement de l'appareil au gaz doit :

- a. être raccordé au conduit de fumée par une ouverture distincte au-dessus du raccord du conduit de fumée de l'appareil alimenté au combustible liquide; ou
- b. être raccordé à un raccord d'embranchement préfabriqué situé :
 - i) dans un logement, à une distance maximale de 30 po (760 mm) de l'entrée du conduit de fumée; et
 - ii) dans un local autre qu'un logement, aussi près que possible de la cheminée. »

L'article 10.2.3 du *Code d'installation des appareils de combustion au mazout pour bâtiments résidentiels et petits bâtiments commerciaux* (CSA B139.2-19) exige ceci : « Les appareils de combustion au gaz peuvent être raccordés au système d'évacuation qui dessert également l'appareil de combustion au mazout. »



Les possibilités décrites précédemment à l'article 8.12.4 du Code CSA-149.1-20 sont les mêmes que celles de l'article 10.7.11 du Code CSA B139.2-19 qui suit : « Lorsqu'un conduit de fumée qui dessert un appareil de combustion au mazout dessert également un appareil au gaz, le conduit de raccordement de l'appareil au gaz doit être raccordé :

- a. à un tuyau de fumée séparé installé au-dessus du tuyau de fumée de l'appareil de combustion au mazout; ou
- b. à un branchement réalisé en atelier et installé à au plus 750 mm de l'orifice du conduit de fumée de la cheminée. »

Précision

Dans le cas où le système existant au mazout et un système au gaz naturel sont évacués en commun, le conduit de raccordement du système au gaz doit être raccordé à la cheminée commune au-dessus du conduit de raccordement de l'appareil au mazout.

S'il s'agit d'une cheminée métallique ou préfabriquée, assurez-vous que le type de conduit répond aux exigences pour le mazout, qui sont plus restrictives (p. ex. : type L). ►

Schéma 1 : Gaz naturel (ou propane) et mazout

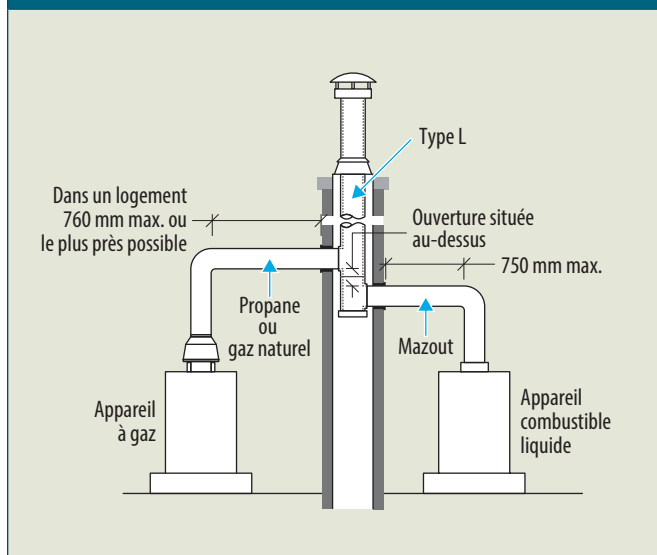
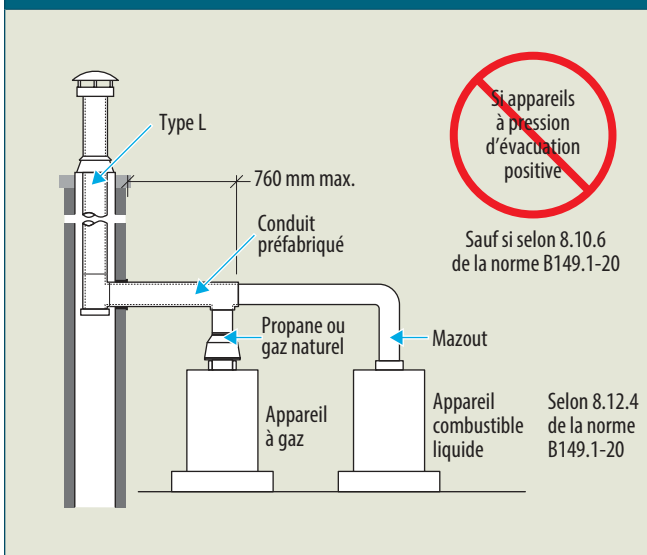


Schéma 2 : Gaz naturel (ou propane) et mazout



Gaz naturel (ou propane) et combustible solide

Il est interdit de raccorder un appareil au gaz naturel ou au propane à une cheminée commune desservant un appareil à combustible solide, même si le *Code d'installation du gaz naturel et du propane* (CSA B149.1-20) l'autorise sous certaines conditions. En effet, l'article 6.2.10 du *Code d'installation des appareils à combustibles solides et du matériel connexe* (CSA B365-F17) l'interdit : « Un appareil à combustibles solides ne doit pas être raccordé à un conduit de fumée qui dessert un appareil au gaz naturel ou au gaz propane. »

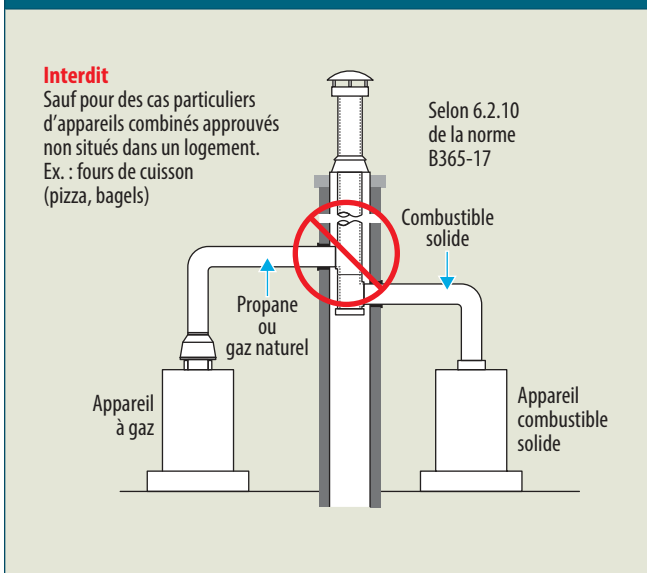
Précision

L'article 8.12.6 du Code CSA B149.1-20 comporte cette spécification : « Si un conduit de fumée d'une cheminée dessert un appareil alimenté en combustible solide et un appareil au gaz et est installé dans un endroit autre qu'un logement, le conduit de raccordement qui sert à l'évacuation des gaz de combustion de l'appareil au gaz doit être dans une ouverture séparée située au-dessus du raccordement du conduit de l'autre appareil. »

Heureusement, une telle situation demeure plutôt rare. Le cas où les deux combustibles sont combinés dans un même équipement, comme un four de cuisson combiné approuvé (p. ex. : four à bagels ou à pizza), est plus fréquent. Ce type d'équipement n'a qu'un seul conduit d'évacuation, et il est approuvé pour les deux combustibles.

Dans les deux situations précédentes, il faut rappeler qu'une cheminée doit comporter une ouverture aux fins de nettoyage. Cette ouverture doit être construite de façon

Schéma 3 : Gaz naturel (ou propane) et combustible solide



à rester hermétiquement fermée si elle n'est pas utilisée », conformément à l'article 8.12.7 du Code CSA B149.1-20.

Mazout et combustible solide

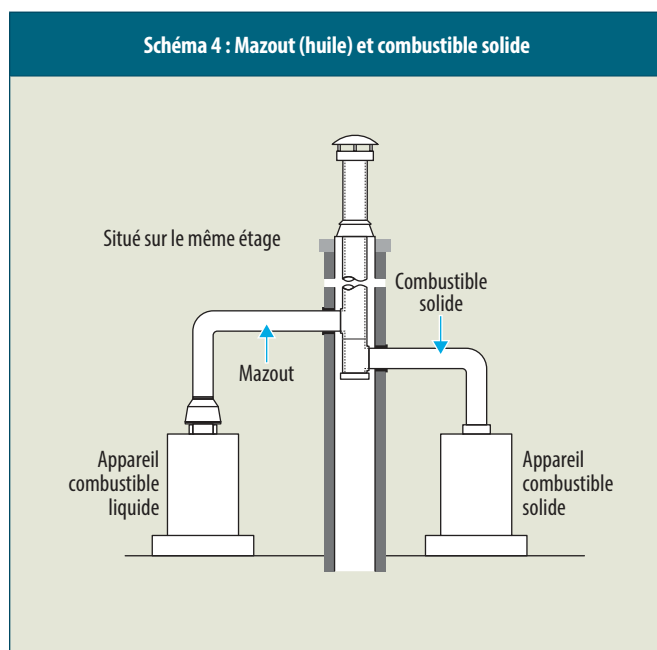
L'article 10.2.5 du Code CSA B139.2-19 comporte cette exigence : « Seul un appareil à combustible solide (p. ex., une chaudière ou un générateur d'air chaud d'adjonction ou un appareil combiné) certifié pour fonctionner avec un appareil de combustion au mazout certifié peut être raccordé au même système d'évacuation que ce dernier. »



L'article 6.2.11 du Code CSA B365-F17 exige ceci : « Seul un appareil à combustibles solides certifié pour adjonction à un appareil au mazout doit être raccordé à un système d'évacuation qui dessert un appareil au mazout. »

Précision

Dans le cas où le système existant au mazout est raccordé à un système à combustible solide, le conduit d'évacuation du système à combustible solide doit alors être raccordé sous le conduit d'évacuation du système au mazout. Il s'agit des stipulations des articles 10.7.10 e) du Code CSA B139.2-19 et 6.2.13. d) ii) du Code CSA B365-F17.



Exigences supplémentaires dans le cas d'un conduit de raccordement dans une cheminée commune

- Les appareils doivent être situés sur le même étage.
- La pression différentielle à la sortie d'évacuation de chaque appareil doit être négative.
- Chaque appareil doit être équipé d'un régulateur de tirage, sauf indication contraire, de sorte que soit maintenue la pression au-dessus du feu (tirage) spécifiée par le fabricant de l'appareil.
- Lorsque tous les appareils fonctionnent en même temps, le conduit d'évacuation doit pouvoir évacuer les gaz de combustion par tirage naturel, sinon un dispositif mécanique d'évacuation des gaz de combustion doit être installé.
- Lors de l'installation du conduit de raccordement de l'appareil à combustible solide, il faut s'assurer de respecter certains dégagements par rapport à une surface combustible, sauf si l'appareil peut être certifié pour des dégagements moindres. Pour en connaître davantage sur l'installation des appareils à combustible solide, consultez le code CSA B365-F17. **imb**

Connectall / Flexitube
www.connectallltd.com

LA solution flexible et durable pour vos projets de tuyauterie.

Reconnue par les ingénieurs, grossistes et entrepreneurs depuis plus de 25 ans.

Estimation rapide • Fabrication spéciale • Essais haute pression

Joint d'expansion/Guides Boyaux flexibles

Compensateurs Boyaux flexibles en PTFE

Certifié CRN - RBQ (B51) - ISO 9001-2008 - ULC et CSA

CONNECTALL

1955, Dagenais Ouest à Laval H7L-5V1 (514) 335-7755

MAINTENANT DISPONIBLE

Boucle sismique et joint flexible pour protection incendie approuvé UL

UL LISTED